



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 123218

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question du statut des directeurs d'école. L'accroissement des responsabilités et des missions qui incombent aux directeurs d'école maternelle et primaire engendre des difficultés importantes dans leur capacité à assumer pleinement et concomitamment la préparation de leurs cours avec les tâches administratives qui leur sont dévolues ainsi que pour assumer pleinement l'organisation des rencontres parents élèves-enseignants et la disponibilité qu'ils doivent à l'ensemble des membres de la communauté scolaire. Cette charge croissante de travail impose finalement aux directeurs d'école de prendre sur leur temps personnel pour pouvoir assurer pleinement cette responsabilité et l'accroissement des charges qui leur ont été assignées. Cette situation, la responsabilité de plus en plus grande qui repose sur chaque directeur d'école maternelle et primaire rend peu attractive ces fonctions et contribue à de nombreuses vacances de nature à désorganiser la relation entre les parents, les élèves et les enseignants et le travail quotidien de l'école. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin d'encourager les professeurs des écoles maternelles et primaires à prendre des postes de direction d'école, notamment en vue de leur permettre d'assumer pleinement l'ensemble des charges qui incombent aux fonctions de direction.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123218

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4680